



Roche, le 1^{er} juin 2026

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL

de la commission de gestion

sur le préavis n° n°52/2026. 2026
relatif au rapport de la Municipalité de Roche
sur la gestion et les comptes 2025

Liste des présences 2025											
		14.01	24.01	28.01	11.02	25.02	11.03	24.03	1.04	29.04	7.05
Rapporteur	J. Jantet	x	x	x	x	x		x	x	x	x
Membres	R. Buchs		x	x	x	x	x	x	x	x	x
	F. Ecofey	x	x	x	x		x	x	x	x	x
	R. Guex	x	x	x	x	x	x	x	x	x	x
	P. Weber	x		x	x	x	x	x			x
Suppléants	L. Sciavone					x	x				
	T. Joaquim	x							x	x	

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission de gestion (CoGest) s'est attachée à remplir la mission qui lui a été confiée, à savoir l'examen de la gestion de notre commune pour l'exercice 2025.

Le présent rapport rend compte de ses constatations, ainsi que de ses vœux et observations, sous l'angle de la gestion administrative assurée par la Municipalité.

La Commission de gestion s'est réunie à de nombreuses reprises entre les mois de janvier et de mai. Elle a, dans ce cadre, conduit des entretiens individuels avec l'ensemble des membres de la Municipalité, ainsi qu'avec M. Massimo Maio, boursier communal en présence de Mme Aurélie Tulot, syndique.

Enfin, la Commission de gestion a effectué sa tournée du village en mettant l'accent cette année à la plaine, à ses routes et chemins d'accès.

Tout d'abord, la CoGest tient à exprimer ses remerciements à tous les membres de la Municipalité pour leur disponibilité, ainsi que pour la qualité des échanges, menés avec sincérité, franchise et dans un esprit constructif.

Elle adresse également ses remerciements à Messieurs Maio de même qu'à l'ensemble du personnel communal, pour leur accueil chaleureux et leur collaboration tout au long de ces travaux.

Voici les points que nous avons souhaité mettre en lumière dans ce rapport :

I. Retour sur les vœux de 2025

Vœu #1 - Installation d'un système de climatisation performant pour les classes de Pré-Clos ainsi que pour la buvette de la Rotzérane

a) Test de filtres solaires à Pré-clos

Un test de filtres solaires a été réalisé dans une salle de classe. Bien qu'une baisse de température de 4 à 5 degrés ait été mesurée, cette différence ne s'est pas révélée perceptible dans les conditions réelles d'utilisation de la salle.

Le filtre testé correspond au modèle le moins épaississant disponible sur le marché. Des variantes plus opaques existent et pourraient potentiellement offrir une performance accrue. Une visite de référence est prévue afin d'observer des vitrages déjà équipés de ce type de filtre.

Il est à relever que l'installation de ces films plus épais entraîne une diminution plus rapide de la luminosité naturelle en cas d'ombre, ce qui constitue un inconvénient. Par ailleurs, l'option d'installation d'un système de climatisation n'est plus envisagée.

Avant d'engager un investissement estimé entre CHF 30'000 et CHF 40'000, une analyse complémentaire sera menée, notamment l'identification de solutions plus opaques et l'évaluation de leur efficacité.

Aucune décision ni investissement ne sera engagé avant la construction du nouveau collège, celle-ci pouvant, selon M. le Municipal Jean-Marc Chavannes, également influencer significativement les apports solaires directs.

Dans l'attente d'une décision définitive, la mesure actuellement appliquée consiste à abaisser les stores afin de limiter l'apport solaire.

b) Buvette de la Rotzérane

Les vitres de la buvette ont été remplacées. Les effets sur la régulation de la température n'ont toutefois pas encore pu être observés, les travaux ayant été réalisés en automne dernier. Les mesures pourront être effectuées durant la période estivale afin d'évaluer l'impact réel. Les nouvelles installations comprennent du triple vitrage ainsi que des stores électriques.

Vœu #4 – Création de comptes de réserve avec règlement

En ce qui concerne la création de comptes de réserve, une réflexion est en cours au sein de la Municipalité concernant les comptes de réserve existants (MCH1) et leur adaptation aux normes MCH2.

Dans ce cadre, plusieurs questions se posent, notamment en lien avec les mécanismes de soutien financier. En effet, les règlements en vigueur apparaissent à la fois contraignants, car

figés dans le temps, ce qui peut engendrer des incertitudes dans leur application. Cette situation peut également conduire à immobiliser des fonds qui pourraient être mobilisés pour d'autres besoins.

La question de l'alimentation de ces fonds est également centrale. À titre d'exemple, si un montant de CHF 100'000 est affecté à un compte de soutien aux énergies renouvelables, il convient de définir des modalités d'alimentation claires à l'avance, généralement liées aux résultats financiers de la commune. Un montant fixé trop bas nécessiterait une révision du règlement, tandis qu'un montant trop élevé imposerait une obligation d'alimentation parfois contraignante.

Dès lors, il s'agit de déterminer si le système actuel doit être maintenu, ou d'envisager une approche différente. Cette analyse devra aussi inclure une clarification du soutien apporté par la commune et qui en sont les bénéficiaires visés.

Par ailleurs, l'utilisation de comptes de préfinancement est envisagée comme alternative aux comptes de réserve, offrant potentiellement plus de flexibilité.

Enfin, une attention particulière est portée à la sécurisation à long terme de ces comptes de préfinancement, afin d'en garantir la pérennité et la conformité aux exigences légales. A suivre.

Vœu #6 - Installation de bancs publics

La CoGest constate avec satisfaction que le projet d'installation de bancs publics est bien avancé.

Plusieurs emplacements ont été identifiés, notamment la nouvelle aire de jeux du Grand-Cerclet, ainsi que le long du nouveau cheminement de la RC 780 en direction des centres commerciaux (y compris sur le trottoir provisoire).

L'installation de bancs le long des jardins potagers du Grand Cerclet a également été envisagée, sous réserve des contraintes liées à l'étroitesse de la route et à la circulation. Une dizaine de bancs équipés de dossiers est ainsi prévue.

Vœu #7 - Bande d'herbe fauchée entre Pré de la Cava & Pré-Clos

Malgré son caractère informel, ce chemin est emprunté par de nombreux enfants se rendant à l'école ou à l'arrêt de bus. Dès lors, la sécurisation du passage longeant la haie dans le champ, depuis le début de la rue de Scex-Rouge jusqu'à la RC 780, fera l'objet d'une réflexion afin d'améliorer la sécurité des personnes qui l'empruntent.

En raison de la proximité de la route cantonale, il est strictement interdit d'installer des barrières ou tout autre obstacle susceptible de mettre en danger les usagers de la route. La commission de gestion est satisfaite de savoir que la Municipalité étudiera la possibilité de créer un virage permettant de diriger les piétons vers le passage piéton existant.

II. Sécurité, contrôles et conformité des bâtiments communaux & publics

a) Normes incendies collège des Salines & Pré-clos

Le terrible événement survenu à Crans-Montana en début d'année a suscité une prise de conscience générale au sein des communes suisses.

Au niveau des normes incendie des deux écoles de Roche, des mesures avaient déjà été mises en place. En effet, le doyen organise chaque année un exercice d'évacuation incendie pour les sites de Pré-Clos et des Salines. Un lieu de rassemblement est défini et communiqué. Tous les enseignants connaissent l'emplacement des extincteurs ainsi que des portes coupe-feu. Les informations relatives aux procédures de sécurité sont transmises régulièrement.

À la suite de l'événement de Crans-Montana, un réexamen de tous les dispositifs et des procédures sera effectué afin d'identifier d'éventuels ajustements nécessaires.

Il est à relever que l'alarme incendie est distincte de la sonnerie usuelle. Les exercices ne sont pas annoncés à l'avance, ni quant à la date ni quant à l'heure, afin de garantir des conditions réalistes.

b) Combles du collège des Salines

Lors d'une visite de la CoGest au collège des Salines, une attention particulière a été portée aux combles, lesquelles abritent des locaux de stockage utilisés par diverses sociétés locales, notamment la société de gym et la jeunesse.

Il a été constaté que les lattes constituant le plancher des combles présentent des signes d'usure et pourraient devenir dangereuses. Au vu de cet état, la commission de gestion recommande un contrôle par un professionnel afin d'évaluer la solidité de la structure et, le cas échéant, de déterminer les mesures à entreprendre.

Un contrôle énergétique concernant les Salines est par ailleurs actuellement en discussion.

c) Tableau électrique du terrain de foot

Le tableau électrique du terrain de foot fait l'objet d'un suivi régulier par La Romande Energie. Les contrôles OIBT sont effectués de manière périodique, conformément aux exigences en vigueur. M. Dupertuis, électricien à Chessel, intervient en cas de dysfonctionnement. Il reçoit également les différents rapports de contrôle pour suivi.

À ce jour, aucun élément ne justifie le remplacement ou la modification du tableau électrique.

d) Sécurité des bâtiments publics

La sécurité de la Rotzérane avait été anticipée et était déjà jugée satisfaisante.

Concernant le contrôle des établissements publics, l'ensemble des sites a été audité. Il reste désormais à traiter certains points relevés, mais aucun problème majeur n'a été identifié et il n'y a pas de travaux importants à entreprendre.

Deux vagues d'audits ont été menées à ce jour. La première concernait les bâtiments publics tels que le collège, la voirie et la maison de commune, pour lesquels certains aménagements ont été réalisés. Lorsque les établissements disposaient déjà d'un permis de construire conforme à l'époque, aucune modification supplémentaire n'a été exigée.

La deuxième vague d'audits aura lieu en 2026 et va concerner plusieurs établissements : l'Aphrodite, la buvette du FC Roche, le Temple, le Centre, le Café de la Place et le Nurburgring. L'audit relatif à la sécurité incendie est réalisé par Monsieur Laurent Blanc. Lors de la délivrance des permis de construire, les dossiers sont contrôlés sur place par M. le Municipal Thierry Blanc et Madame Marina Dormond, secrétaire municipale adjointe.

Concernant le nouveau local de la Jeunesse au sein de l'école des Salines (sous-sol), celui-ci correspond à l'ancien local à charbon puis à mazout. Les normes sont respectées et le local a été contrôlé. Les consignes de sécurité seront à nouveau transmises à la Jeunesse. Une convention existe entre la Jeunesse et la commune ; elle est renouvelée chaque année ou lors de chaque changement de président ou de présidente.

III. Mobilité, circulation & sécurité routière

a) Gare CFF

À titre de rappel historique, la gare de Roche a été mise en service en 1857, lors de l'ouverture à l'exploitation du tronçon Villeneuve–Bex de la ligne du Simplon. Elle constitue aujourd'hui l'une des deux gares les mieux conservées de cette ligne, ce qui explique la volonté des CFF d'en assurer une protection aussi complète que possible.

Le chantier de la gare CFF est désormais officiellement achevé. Les travaux de mise en conformité ont été réalisés, notamment l'aménagement de la route d'accès à la gare pour les personnes à mobilité réduite.

Il reste toutefois quelques travaux de finition, en particulier :

- La remise en état de la clôture le long de la route de Pré-Clos,
- Le réajustement des tendeurs, avec une attention particulière à la sécurité des enfants à proximité du trottoir.
- Le constat après-travaux par la Commune des chaussées utilisées pour le chantier ;
- Contrôle des plantations mise en place ;

Un chemin piéton arborisé a été aménagé derrière le quai 2, avec un revêtement en tout-venant, et une rampe d'accès PMR a été intégrée dans la zone verte. Cet espace comprend également des bancs et des tables de pique-nique destinés à l'usage public. Néanmoins, l'état des aménagements paysagers n'est pas jugé satisfaisant par la commune. Une demande a été adressée aux CFF afin d'améliorer la situation, notamment par le remplacement de l'arbre situé entre les bancs par un spécimen plus grand et plus fourni.

Un problème de stationnement des vélos a été constaté, les usagers attachant actuellement leurs vélos aux barrières. La mise en place d'un parc à vélos est prévue. Celui-ci pourrait être couvert si les CFF en assurent le financement complet ; dans le cas contraire, des racks à vélos seront installés. Une réponse du canton est attendue concernant une participation financière de CHF 7'500 pour un couvert à vélos, dont les fondations ont déjà été réalisées par les CFF sans l'accord de la commune.

Par ailleurs, un constat de l'état des chaussées utilisées durant le chantier sera effectué, incluant le chemin de l'Allée, le giratoire, les zones relevant des CFF ainsi que le chemin agricole situé à l'arrière. La démolition du petit édicule en béton situé à côté de la gare est prévu pour au mieux 2028, ceci en fonction de l'avancement de travaux CFF sur les lignes.

Enfin, un dossier a été déposé auprès de la commune pour les rénovations intérieures de la gare, et l'appartement situé à l'étage fera l'objet d'une réfection complète afin de pouvoir être finalisé. L'affectation du rez-de-chaussée reste à déterminer par les CFF.

b) Circulation hivernale

La circulation hivernale à travers le Chablais Vaudois est un véritable casse-tête chinois. Un colloque a récemment été organisé avec les acteurs du tourisme local, ainsi qu'avec des représentants politiques du Chablais pour réfléchir aux moyens de pallier les difficultés rencontrées. À ce stade, aucune solution concrète n'a encore été trouvée, bien que la Commune ait entrepris les démarches nécessaires.

c) Zones piétonnes sensibles

Absence de marquage au sol : Grand-Cerclet - Quartier de la gare

Aucun marquage pour la traversée de la route n'a existé avant les travaux. Le marquage actuellement en place représente une amélioration en termes de lisibilité et de sécurité, et il reste possible d'envisager un marquage complémentaire. La Municipalité analyse actuellement quel marquage provisoire pourrait être mis en œuvre, dans l'attente de la reprise complète de la rue de la Gare prévue dans le cadre des mesures du PA5, incluant notamment le passage en zone 30 km/h et le renforcement de la mobilité douce. Ces travaux seront planifiés entre 2028 et 2032.

Le passage sous-voie se situe sur une propriété des CFF, tandis que la commune de Roche est propriétaire des rampes d'accès. Ce passage sous-voie n'a pas une largeur suffisante pour permettre une circulation multimodale. Sur directive des CFF, et malgré l'insistance de la Commune et de la DGMR, le passage sous-voie est officiellement interdit aux vélos, car il ne répond pas aux normes en vigueur. Une signalisation adéquate devra être mise en place afin d'informer les usagers.

Stationnement aux abords du terrain de foot

Le nombre de véhicules stationnés autour du terrain de football augmente, notamment de la part de personnes se rendant à la gare pour prendre le train. Le parking tend ainsi à devenir un Park & Ride régional, en raison de la gratuité du stationnement. À ce stade, aucune réflexion approfondie n'a encore été engagée. L'engagement de l'ASP contribue toutefois à soutenir la gestion de cette situation.

Passage sous voie – Route de l'Allée

Lors de la visite du village, la commission de gestion a été interpellée par un habitant de la route de l'Allée. Celui-ci a signalé que la signalisation indiquant l'étroitesse du passage n'est pas suffisamment claire, ce qui entraîne l'engagement de certains véhicules dans le passage, lesquels se retrouvent ensuite bloqués. Par ailleurs, un tuyau traverse également ce passage et peut représenter un danger pour les piétons ou les cyclistes, qui risquent de s'y heurter la tête en le franchissant.

La CoGest estime judicieux de prévoir l'installation d'un ralentisseur au début du passage afin de freiner les usagers dans ce secteur.

Autres :

- a) Les panneaux indiquant les numéros de rue au Grand-Cerclet sont jugés trop petits et mal positionnés. Ils pourraient être agrandis et positionnés au début des rues afin d'améliorer leur lisibilité et utilité.
- b) A titre informatif, et à la suite du passage de plusieurs « foodtrucks sur la commune », un règlement communal relatif aux « foodtrucks » a été établi en 2025. Celui-ci constitue désormais une base de référence pour le traitement de ce type d'activités sur le territoire communal.

IV. Infrastructure sportives & de loisirs

Le village de Roche est riche de sociétés locales et sportives. La CoGest souligne l'importance de la pratique sportive, en particulier chez les jeunes, en tant que facteur essentiel de santé, de cohésion sociale et de développement personnel.

a) Terrain de tennis dans le verger communal

Lors de son tour du village, la commission de gestion s'est posé la question de l'avenir du terrain de tennis qui est situé dans le verger communal et elle est satisfaite de savoir que La Municipalité a entamé une réflexion en vue de la reprise de la gestion de ce terrain au niveau communal. Un règlement d'utilisation est en cours de rédaction et les modalités de réservation et d'accès font encore l'objet d'une analyse afin d'identifier la solution la plus appropriée. Le terrain demeurera accessible à l'ensemble de la population, soit par le biais d'abonnements annuels, soit par une location à l'heure.

b) Rénovation de la Rotzérane

La Rotzérane a subi une rénovation en fin d'année dernière et plusieurs améliorations y ont été apportées : des tapis phoniques ont été installés et les luminaires en néon ont été remplacés par des LED. Les luminaires de sécurité ont également été mis aux normes.

Pour information, dans le courant 2026, plusieurs portes coupe-feu I30 vont être installées (notamment entre la cuisine et le hall ; au niveau du local technique), ainsi qu'entre le local technique et les WC. Certains travaux restent encore à finaliser, mais la majorité des interventions a été réalisée durant les périodes de vacances afin de limiter l'impact sur l'activité de la salle.

La porte d'entrée métallique rouge a par ailleurs présenté quelques infiltrations d'eau provenant de l'extérieur lors de fortes pluies. Des réparations sont en cours. Il est précisé que ces infiltrations ne sont pas liées aux travaux réalisés.

Enfin, les problèmes constatés dans la salle de la Rotzérane fin 2025 sont liés à une fuite survenue sur une canalisation existante (robinet extérieur). Le dossier est désormais clos et les assurances devraient participer aux coûts à hauteur d'environ CHF 50'000 à CHF 100'000, montant qui reste à confirmer.

V. Aménagement du territoire et projets communaux

a) PACOM : quelles stratégies ont été mise en place pour le suivi du dossier ? Situation des projets privés actuellement en attente et bloqués

Pour mémoire, l'enquête publique s'est déroulée du 21 août au 19 septembre 2024. Sur les six oppositions reçues par la commune, quatre opposants ont été entendus lors de séances de conciliation et ont retiré leur opposition.

Une opposition supplémentaire devrait être retirée dans le cadre de la mise à l'enquête complémentaire du PACom.

Les discussions engagées avec le dernier opposant ont été suspendues dans l'attente de la réponse de la Cheffe du Département des finances, du territoire et du sport concernant l'intégration de Roche au périmètre compact.

En 2025, avec l'appui du bureau Repetti et de l'Agglo Rivelac, la Municipalité a entrepris à plusieurs reprises des démarches auprès de la DGTL afin d'obtenir cette intégration. Celle-ci permettrait notamment de régulariser en priorité la population actuelle sans devoir procéder à un dézonage supplémentaire, de conserver les zones à bâtir restantes, voire de permettre une densification de certaines zones.

(La commune ayant été officiellement intégrée au périmètre compact le 13 janvier 2026, une proposition de tracé définitif du périmètre concerné a été établie en collaboration avec le bureau Repetti. Cette proposition a été soumise à l'Agglo Rivelac, qui l'a validée, puis transmise à la DGTL).

b) Dossiers particuliers

PA les Vernes :

Pour rappel, le projet de développement de la route de desserte ainsi que l'appel d'offres aux entreprises de construction ont été réalisés en 2024.

Le préavis cantonal de la DGMR relatif à la mise à l'enquête de la route de desserte interne a été rendu à l'automne 2025. Sur la base des exigences formulées par la DGMR, le préavis n°49/2025, portant sur la dépollution et le défrichement de la zone, a été présenté puis validé par le Conseil communal le 4 décembre 2025. Celui-ci a permis de mandater le bureau B+C afin de répondre auxdites exigences.

Par ailleurs, la coordination ainsi que l'établissement de la convention de servitudes, mise à jour avec l'ensemble des propriétaires fonciers, se sont poursuivis en 2025 et, à la date de rédaction du présent rapport, elles sont toujours en cours (!).

Projet DUO :

Le 22 juillet 2025, 33 projets ont été déposés dans le cadre du concours du nouveau projet DUO. Le jury s'est réuni à plusieurs reprises afin de procéder à leur évaluation. Le projet lauréat, intitulé « Enlacement », a été proposé par le bureau Studio 4 à Lausanne.

Une exposition des projets s'est tenue du 10 au 23 octobre 2025 au Collège des Salines, accompagnée d'un vernissage organisé le 9 octobre 2025 en présence de la Fondation Dr. Combe, de la commune de Roche, des établissements scolaires du Haut-Lac ainsi que de la DGEO (Direction Générale de l'Enseignement Obligatoire).

À la fin de l'année 2025, des commissions de construction, d'utilisateurs et d'éducateurs chargés du suivi du projet, ont été constituées. Le projet architectural est en cours de développement et devrait être finalisé en vue du dépôt de la demande de permis de construire d'ici à septembre – octobre 2026.

Butte anti-bruit – Grand Cerclet

En 2024, la CoGest avait émis le vœu de procéder à des mesures sur la butte antibruit située le long du Grand-Cerclet, à la suite de la constatation d'un tassement de 5 cm. N'ayant pas été en mesure d'imputer avec certitude cette différence à un tassement, la Municipalité a décidé de mener une nouvelle campagne de mesures en mars 2025.

Cette dernière n'a pas mis en évidence de différence préoccupante par rapport aux sondages précédemment réalisés. En l'absence d'écart significatif entre les deux derniers relevés, la Municipalité a décidé de ne pas entreprendre d'intervention.

Réfection du pont de Chambon

À la fin de l'année 2025, le Conseil communal a pris connaissance de la probable réfection du pont du Chambon. La CoGest s'est dès lors interrogée sur le maintien de l'étape 2 de la réfection des routes agricoles, compte tenu de l'importance des montants d'investissement envisagés pour cette rénovation.

A titre informatif, ce pont est principalement utilisé par des véhicules agricoles. Bien que sa largeur soit suffisante, il n'est pas conçu pour supporter des charges supérieures à 26 tonnes.

Les CFF ont interpellé la commune à la suite de la constatation de traces de corrosion sous l'ouvrage, engageant ainsi la responsabilité communale. Une étude a dès lors été lancée. Il s'avère que les appuis extérieurs du pont présentent des dégradations importantes, notamment au niveau des culées (appui d'extrémité d'un pont), avec une détérioration avancée du béton et des armatures métalliques.

Le pont reste à ce jour utilisable et la situation n'est pas considérée comme urgente. La première mesure prise par la Municipalité a été la limitation du tonnage : les camions de plus de 26 tonnes sont désormais déviés par Rennaz et une signalisation limitant le tonnage a été mise en place à l'automne dernier.

Les coûts estimés pour des travaux urgents se situeraient entre CHF 600'000 et CHF 700'000 francs. Une réflexion est toutefois en cours afin de déterminer s'il est préférable d'opter pour des travaux urgents de maintenance, ou une rénovation complète, cette dernière pouvant s'avérer plus pertinente à long terme.

La Municipalité a précisé que des subventions à hauteur d'environ 57 % pourraient être octroyées. Toutefois, les aides cantonales et fédérales en matière d'améliorations foncières ne seraient accordées que dans le cas d'un ouvrage homologué pour un tonnage supérieur à 40 tonnes, impliquant des travaux d'une autre ampleur.

Enfin, la route située sous le pont de Chambon et qui longe la voie CFF, a subi d'importantes dégradations liées aux travaux de la nouvelle gare. Un état des lieux avait été établi avant le

début des travaux, et comme indiqué plus haut, un état des lieux final sera réalisé à l'issue des travaux, les CFF devant assumer les coûts des dégradations constatées.

Ce chemin, déjà fragilisé auparavant, est désormais fortement détérioré. Il revêt une importance particulière pour la commune, puisqu'il figure dans le plan vélo cantonal.

VI. Commerce et développement économique

Commerce SOCIR :

La CoGest a souhaité obtenir des informations actualisées concernant le local situé au rond-point de la Route du Simplon. En effet, il est regrettable qu'un espace à vocation sociale et de rencontre demeure actuellement inoccupé.

La location de ce local a rencontré plusieurs difficultés. D'une part, deux signataires se sont désistés à la dernière minute et d'autre-part, certaines contraintes subsistent, notamment des horaires d'exploitation imposant une fermeture à 19h30, ce qui apparaît trop restrictif pour une activité commerciale.

Des négociations sont en cours afin d'obtenir une extension des horaires, notamment en raison de la présence d'appartements protégés nécessitant des aménagements spécifiques en matière de nuisances sonores.

Par ailleurs, le nombre de places de stationnement disponibles est actuellement insuffisant. Une amélioration est toutefois envisagée à l'issue de la finalisation du bâtiment situé sur l'ancienne carrosserie, ce qui permettrait de récupérer des places supplémentaires.

La commune s'est montrée ouverte à une privatisation partielle de ces emplacements. Bien qu'il ne soit pas possible d'instaurer des places jaunes sur le domaine public, une signalisation spécifique « réservé au restaurant » pourrait être mise en place.

VII. Espace verts, environnement & entretien

La CoGest a abordé la question de l'entretien des espaces verts communaux, notamment en lien avec les pratiques de fauchage. Dans le canton de Vaud, les directives de fauchage visent à favoriser la biodiversité et protéger la faune, notamment via un fauchage tardif et l'abandon des produits chimiques. Les communes encouragent donc le maintien de zones refuges (bandes herbeuses non fauchées), tandis que le fauchage des terrains incultes (terres non-cultivées) doit limiter la propagation des plantes envahissantes, de préférence avant mi-juin.

Au sein de la commune de Roche, la fréquence des tontes, était élevée en 2024 et a été réduite à la suite de courriers de citoyens demandant une diminution du fauchage. Toutefois, cette réduction a parfois été jugée excessive, certaines zones n'ayant été tondues qu'une fois toutes les six à huit semaines, ce qui a également suscité des réactions de la part des habitants.

La CoGest constate qu'un juste équilibre reste à trouver entre entretien régulier et préservation de la biodiversité. À cet égard, la possibilité de maintenir des zones fleuries au sein des espaces tondus est évoquée.

De manière générale, un ressenti fait état d'une légère diminution de la qualité des espaces verts au cours des deux à trois dernières années, avec une présence moindre de fleurs et de surfaces fleuries. Une réflexion pourrait être menée afin d'améliorer la qualité et la cohérence de l'entretien, notamment sur certains secteurs tel que l'étang du Grand-Cerclet, où un fauchage régulier mais différencié, avec le maintien de zones non tondues en lisière de forêt, permettrait de limiter l'entretien tout en favorisant la biodiversité.

VIII. Vie communale et cadre de vie

Décorations de Noël

Plusieurs retours d'habitants de Roche concernant la pauvreté des décorations de Noël ont été faits au Conseil communal durant la période des fêtes.

Il a notamment été relevé que les réverbères présentent des décorations trop hétérogènes. Les moyens financiers restant limités et, faute de budget conséquent, du matériel est racheté chaque année dans un catalogue de la Romande Energie dans un style similaire, sans réelle uniformisation d'ensemble.

La Romande Énergie présentera bientôt sa nouvelle offre 2026/2027. Il est envisagé de revoir l'organisation des installations, notamment en regroupant les décorations par quartier afin d'assurer une meilleure cohérence visuelle.

La piste de l'achat de décorations reconditionnées, à environ un tiers du prix du neuf, est également évoquée. Cette option pourrait permettre une uniformisation progressive du modèle existant tout en maîtrisant les coûts, avec l'objectif de conserver une ligne harmonieuse des décorations.

Au-delà de l'aspect esthétique, la CoGest souligne l'importance de transmettre l'esprit et la magie de Noël au sein du village. Un sentiment a été exprimé quant au manque d'ambiance festive ces dernières années, avec la volonté affirmée d'éviter une image de « village dortoir » et de renforcer la dynamique locale à travers des animations et une atmosphère visible.

Il a également été relevé que le sapin de Noël de la place des Vurziens était moins qualitatif que les années précédentes.

Dès lors, la CoGest, avec l'appui et la participation de M. le Municipal J.-M. Chavannes, propose que des membres du Conseil intéressés prennent part aux réflexions relatives aux décorations de Noël.

Développement touristique

La CoGest a souhaité connaître l'état d'avancement du projet d' « inventaire des points d'intérêt » à Roche, notamment sous la forme de panneaux didactiques répartis à travers le village. Un mandataire spécialisé a été consulté à cet effet, et un préavis relatif à une étude d'avant-projet pour la valorisation du patrimoine communal, sous la forme d'un parcours didactique, aurait dû être présenté au Conseil communal à l'été 2025.

La Cogest ne peut que soutenir pleinement une telle démarche et souhaite vivement que ce projet aboutisse et soutient la Municipalité dans cette réalisation.

IX. Analyse du rapport des comptes 2025

L'année 2025 marque l'entrée de la nouvelle péréquation dans les comptes de la commune. L'exercice se clôt avec un excédent de recettes de CHF 101'708.28 alors qu'un excédent de charge de CHF 7'707.00 était prévu, pour un total de charges de CHF 12'494'858.93. Ce résultat s'explique par la mise en place de la nouvelle péréquation dont la commune bénéficie, mais aussi par des rentrées fiscales plus hautes que prévues.

Cette péréquation est très peu prédictible et ne permet donc pas d'entrevoir les sommes qui seront rétrocédées d'année en année.

La Municipalité propose d'utiliser l'excédent exceptionnel du résultat pour alimenter des comptes de préfinancement à hauteur de CHF 1'100'000, afin de financer de futurs investissements au moyen de comptes dédiés à cet effet et d'éviter ainsi de faire peser la totalité de leur amortissement sur le budget de fonctionnement.

Concernant les investissements, les montants engagés étaient relativement proches du budget prévu et nettement supérieur à ceux des années précédentes. Les principaux investissements concernent notamment la transformation de l'ancienne poste en garderie, les travaux liés à la Rotzérane ainsi que la chaussée et l'éclairage public.

S'agissant des indicateurs financiers, le taux d'autofinancement atteint 125.27 %, dépassant ainsi l'objectif fixé de 100 %. Ce résultat signifie que la Commune est en mesure de financer l'intégralité de ses investissements par ses propres ressources.

Dans le cadre de l'examen des comptes de la Commune par la CoGest, l'ensemble des pièces comptables nous a été mis à disposition et nous remercions les différents services concernés pour leur collaboration et leur transparence.

X. Fin de législature

Dans le cadre de la fin de cette législature, la CoGest a souhaité recueillir le retour des différents édiles afin de connaître leur ressenti sur les cinq années écoulées ainsi que leurs souhaits pour la prochaine législature. Cette démarche ne revêtait aucun caractère évaluatif ou critique. Au contraire, elle s'inscrivait dans une logique de partage d'expérience et de réflexion prospective, en vue de préparer au mieux la prochaine législature.

De manière générale, la CoGest a pu constater que, malgré un départ quelque peu chaotique, cette législature a été marquée par le soutien mutuel et le travail collectif. En effet, Mme Aurélie Tulot, syndique, a dû reprendre cette fonction après seulement neuf mois d'expérience en tant que municipale, dans un contexte entièrement nouveau pour elle. Les municipaux ont su travailler ensemble pour le bien et le développement de notre commune. Certains dossiers restent toutefois en suspens et demeurent longs à débloquent, notamment celui de la zone du PA des Vernes.

La CoGest souhaite également souligner le travail remarquable d'une équipe administrative désormais bien en place, efficace et heureuse de travailler ensemble. Cette dynamique positive constitue un véritable atout pour la commune.

Les municipaux tiennent également à relever la bonne entente avec les membres du Conseil communal, ce qui ne peut que nous réjouir pour les cinq prochaines années. Tous se disent

heureux et investis dans leur rôle, et se réjouissent de poursuivre cette collaboration lors de la prochaine législature.

Pour terminer, la CoGest formule ci-dessous les vœux et les remarques de ce rapport. Pour rappel, les vœux ne sont pas une critique envers la gestion de la commune, mais ils sont une manière d'apporter des recommandations ou des demandes à la Municipalité.

Vœu 1 :

Déchetterie :

Tous les habitants de la commune se sont réjouis de l'ouverture hebdomadaire de la déchetterie. Lors du passage de la CoGest, les bénévoles de la déchetterie ont toutefois exprimé le besoin de disposer d'un box de rangement pour stocker le matériel de la « ressourcerie », ainsi que d'une passerelle sécurisée et adaptée entre les bennes, en remplacement de l'actuel empilement de palettes, afin d'éviter tout risque d'accident.

Vœu 2 :

La CoGest souhaite qu'un sens unique du chemin de Pré Clos (tronçon gare CFF, Rotzérane à la Zone industrielle) soit étudié pour une mise en œuvre rapide. Cette mesure, qui fonctionne de manière satisfaisante lors des jours de manifestations à la Rotzérane (loto, graines de foot, Tour du Chablais, etc.), pourrait contribuer à renforcer la sécurité dans ce secteur.

Vœu 3

Route de Pré-Clos

La route du Pré-Clos, située le long du terrain de football B, pose actuellement un problème de sécurité pour les piétons. Les véhicules y circulent parfois à une vitesse élevée et les habitants des maisons bordant cette route doivent sortir directement sur la chaussée afin de rejoindre la zone piétonne située de l'autre côté de la route.

De plus, la haie située le long du terrain de football B présente plusieurs ouvertures, permettant aux enfants de surgir à tout moment sur la route, ce qui représente un danger important pour leur sécurité et pour la circulation routière.

La CoGest suggère :

1. Enlever les places de parc
2. Mettre le cheminement piéton du côté habitation
3. Mettre un grillage le long de la haie qui longe le terrain de foot, de façon à ce que les enfants ne puissent plus surgir inopinément sur la route

Vœu 4

Lors de son tour du village, la CoGest est passée par la route de la zone industrielle de la Coche. Cette route est dans un état déplorable et souhaite que la Municipalité amorce une étude de réfection de la chaussée de la zone de la Coche.

Vœu 5

Beaucoup d'habitants du Grand-Cerclet empruntent le chemin piéton en terre qui relie la gare CFF aux habitations. Ce chemin devient impraticable lors de fortes pluies et les usagers doivent soit sauter par-dessus les flaques ou se mouiller les chaussures dans l'herbe avoisinante. Dès lors, la CoGest souhaite que ce passage soit goudronné afin d'améliorer le confort et la sécurité des piétons.

Vœu 6

La CoGest souhaite que la Municipalité puisse installer un ralentisseur à l'entrée du passage sous voie du chemin de l'Allée.

Vœu 7

Au vu du travail conséquent assumé par le rapporteur de la Commission de gestion, la CoGest souhaite que les jetons de présence de cette fonction soient doublés à chaque séance ; soit le double du tarif d'un jeton normal.

Vœu 8

La façade nord de la tourelle de la Maison des Saulniers présente un état dégradé et mériterait d'être rafraîchie par des travaux de peinture.

En conséquence, la Commission de gestion vous invite, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Roche

- Vu** le préavis N° 52 /2026 de la Municipalité au Conseil communal relatif au rapport de gestion et aux comptes 2025 ;
- Oùï** le rapport de la commission chargée de l'examen de cet objet ;
- Considérant** que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;
- Décide**
1. D'approuver le présent rapport de gestion 2025 ;
 2. D'accepter les comptes communaux pour l'exercice 2025, tels que présentés, avec des charges pour un montant de CHF 12'494'858 .93 et des revenus pour un montant de CHF 12'596'567 .21 ;
 3. De valider l'excédent de recettes 2025 de CHF 101'708 .28 ;
 4. D'attribuer l'excédent de recettes à Capital au Bilan, passant de CHF 1' 634 '968 .57 à CHF 1' 736 '676 .85;
 5. D'approuver le présent rapport de gestion 2025 et d'en donner décharge à la Municipalité.

Ont signé :

BUCHS Raphaël :

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'R' followed by a series of loops and a final upward stroke.

ECOFFEY Florian :

A handwritten signature in blue ink, featuring a prominent 'F' followed by several horizontal strokes and a final upward stroke.

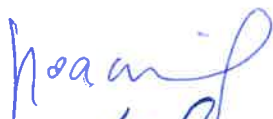
GUEx Roland :

A handwritten signature in blue ink, starting with a large 'R' followed by a few loops.

Weber Patrizia :

A handwritten signature in blue ink, beginning with a stylized 'W' followed by a series of loops.

Joaquim Tiago :

A handwritten signature in blue ink, starting with a large 'J' followed by a series of loops.

SCIAVONE Linda :

A handwritten signature in blue ink, featuring a large 'L' followed by several horizontal strokes and a final upward stroke.

Jantet Joana :

A handwritten signature in blue ink, starting with a large 'J' followed by a series of loops.